

**République Française**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**Arrondissement d'Arras**  
**Canton d'Avesnes-le-Comte**  
**Communauté de Communes du Sud-Artois**  
**Commune de Foncquevillers**

## **Procès-Verbal**

### **Séance du Conseil Municipal**

### **du 28 Février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit Février à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

**Présents** : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume

**Absente** : Mme DEQUEANT Marine.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 24/02/2023 - **Date d'affichage** : 24/02/2023

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme PRUVOST Florence

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que neuf conseillers sont présents. Madame DEQUEANT Marine est absente. Monsieur SOYEZ Guillaume ne sera pas présent à l'ouverture de la séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h41.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

#### **L'ordre du jour** :

- 1/ Validation du procès-verbal de la réunion de conseil du 29 novembre 2022.**
- 2/ Délibération changement siège social Syndicat des écoles.**
- 3/ Délibération CCSA : RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal).**
- 4/ Projet clôture logement 6 rue Verte.**
- 5/ Projet terrain de football.**
- 6/ Préparation cérémonie du 19 mars.**
- 7/ Mise en place de commissions supplémentaires.**
- 8/ Questions diverses.**

### **1/ Validation du Procès-verbal de la réunion de conseil du mardi 29 novembre 2022 :**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'est émise. Le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

**Vote POUR 8 - ABSTENTION 1 (M. BLONDIAUX Frédéric) - CONTRE 0**

Monsieur SOYEZ Guillaume arrive à 19h48.

### **2/ Délibération changement siège social Syndicat des écoles :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le SIFG2HP, à sa création, avait son siège social à Foncquevillers - 13 rue Haute.

Le siège social a été transféré à Hébuterne - 2 Grand' Rue - pour plus de facilités (aménagement d'un bureau dédié au secrétariat).

La Commune d'Hébuterne a entrepris des travaux concernant les bâtiments communaux. Le siège social a été déplacé à Puisieux - 10 rue du 11 Novembre. Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le siège social du SIFG2HP à Puisieux.

**Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

### **3/ Délibération CCSA - RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunal) :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport de présentation, du règlement ainsi que du bilan de la concertation.

Le RLPi du Sud-Artois a été prescrit en septembre 2017. Le projet a été arrêté par délibération communautaire le 12 décembre 2022. Il sera ensuite soumis à une enquête publique avant son approbation définitive et sa mise en application.

Après en avoir délibéré, les conseillers se sont portés contre à la majorité.

**Vote POUR 0 - CONTRE 9 (Mmes BALAVOINE, DERVILLERS, MM LAGNIEZ, DEMAILLY, DELADERIERE, BLONDIAUX, CARRE, GONS, MOITREL) - ABSTENTION 1 (M. SOYEZ Guillaume)**

### **4/ Projet clôture logement 6 rue Verte :**

Le logement sis au 6 rue Verte est vacant depuis février 2022. Le logement est mis en vente. La Commune a gardé une partie du jardin afin de l'aménager.

Il convient maintenant de délimiter la propriété avec une clôture de séparation. Il en est de même avec la limite du 4 rue Verte. La haie a été coupée, il reste à la dessoucher.

Les modalités définitives de mitoyenneté seront discutées à la prochaine réunion après devis et examen de la situation.

### **5/ Projet terrain de football :**

Le dossier qui a été présenté pour les demandes de subventions auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental n'a pas été retenu.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le SCA (Sporting Club Artésien), pour soulager les terrains de Berles et Bienvillers, s'est rapproché d'Hébuterne pour réaliser des entraînements sur son terrain. Pour le moment, le terrain de Foncquevillers ne peut accueillir aucune équipe en l'état.

Monsieur le Maire a récupéré deux bungalows qu'il propose d'installer afin qu'ils accueillent les vestiaires.

C'est un projet qu'il convient de mettre en place.

Monsieur le Maire se renseigne pour obtenir le montant global des travaux et les organiser en priorité en régie pour limiter les dépenses. Le sujet sera évoqué à la prochaine réunion.

## **6/ Préparation cérémonie du dimanche 19 mars :**

Le rassemblement se fera à 11h00 pour un défilé à 11h15 suivi d'un vin d'honneur.

## **7/ Mise en place de commissions supplémentaires :**

**La commission "Foulées Foulquoises"** – composée de Guillaume Soyez, Gaylord Gons, Anthony Demailly, Christopher Dupré, David Collet et Freddy Pluquet - afin de préparer l'organisation d'une course sur Foncquevillers, Monsieur le Maire propose le week-end de la fête. M. Demailly rappelle que plusieurs associations sont impliquées pour la ducasse et qu'il faut veiller à ce que les différentes animations se complètent pour améliorer cet événement et non nuire à ce qui est déjà en place.

**La commission "Maison Foulquoise"** – composée d'Antoine Moitrel, Christelle Balavoine et Anthony Demailly - afin de programmer une animation chaque trimestre. M. Demailly rappelle que la commune a mis en avant, lors des vœux, un grand nombre d'associations sur le territoire de Foncquevillers, qu'elles sont toutes investies pour animer le village tout au long de l'année et que l'intégration de nouvelles dates dans le calendrier des manifestations pourrait avoir des retombées -positives et/ou négatives- sur celles déjà en place. Le porte-monnaie de ceux qui y participent ne sont pas sans fond et 2023 s'annonce déjà difficile pour de nombreux ménages. Monsieur le Maire souligne que la Commune a fait un investissement conséquent pour ses locaux et qu'il faut l'exploiter au maximum.

**La commission "Cérémonie du 1er juillet"** – composée de Jean-Michel Deladeriere, Frédéric Blondiaux et Philippe Carré - afin d'organiser au mieux cette cérémonie. Monsieur le Maire souhaite innover sur la forme, proposer un nouveau menu dans un nouveau cadre. M. Blondiaux rappelle que nous fêterons, en 2025, les 100 ans de l'inauguration du monument aux morts, de la mairie, des écoles et du bureau de poste dont les reconstructions ont été permises par l'investissement conséquent de notre « marraine », Derby, et qu'il nous reste donc 2 années pour préparer cet événement comme il se doit.

## **8/ Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Dupré, Adjoint d'animation, organise le parcours du cœur le 14 mai 2023.

Monsieur Dupré prépare également le prochain stage sportif qui aura lieu pendant les vacances de Pâques, du 17 au 21 avril.

Monsieur Demailly organise les Hauts de France propres le vendredi 17 mars après-midi avec la participation des classes de CM1 et CM2, avec la participation des chasseurs, les habitant du village souhaitant y participer sont les bienvenus.

Suite au message de la FDE sur l'évolution du prix de l'électricité concernant les sites "Basse Tension" d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA - Depuis 2019, la commune a bénéficié des prix obtenus grâce à l'appel d'offre de la FDE 62, c'est à dire un prix fixe de l'électricité moyen (hors acheminement) de 57 €/MWh.

Par contre, les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) ont augmenté jusqu'en fin 2022 et s'élevaient en moyenne à 114 €/MWh (hors acheminement).

L'Etat a mis en place un bouclier tarifaire qui plafonne à 15 % l'augmentation décidée par l'Etat des prix de 2022 du TRV.

Ainsi, l'augmentation réelle de la facture de la commune cumule celle des TRV et celle des 15 % soit une augmentation moyenne d'environ de 53 %.

Le budget de la commune pour l'exercice 2023 doit tenir compte de cette hausse, il faudra multiplier les prix des factures 2022 par 1,53.

Contrat de prêt adossé sur le taux du Livret A - La nouvelle valeur de taux du Livret A est à 3 % depuis le 1er février 2023. Les échéances de ces prêts vont donc fortement augmenter. A tenir compte également pour l'élaboration du budget.

Monsieur Demailly indique également que "la Fête de la Nature" peut être mise en place le week-end de la Pentecôte (27, 28 et 29 mai).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h57.  
La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 21 mars à 19h30.

Fait en mairie, le 02/03/2023

Le Maire,  
Christophe LAGNIEZ

